PROCURATION

Le (la) soussigné(e):	, ,
domicilié(e) à	
	[adresse],
[OU] 	[nom].
dont siège social à	
inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro	
[numéro d'entreprise],	
représenté par:	
	[nomet fonction],
et 	[nom et fonction].
Détenteur de [nombre] a	
Comm.VA Wereldhave Belgium SCA, Société Immobilière Réglementée	
est sis à 1800 Vilvoorde, Medialaan 30, boite 6, inscrite au Registre des I	Personnes Morales
de Bruxelles sous le numéro 0412.597.022,	
Désigne en tant que mandataire spécial :	
domidlié(e) à	
[OU]	[auresse],
dont siège social à	

Comm. VA Wereldhave Belgium SCA - Assemblée Générale ordinaire - PROCURATION

afin de le (la) représenter à l'Assemblée Annuelle ordinaire de la Comm.VA Wereldhave Belgium SCA, qui aura lieu le 13 avril 2016 à 11 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour et de participer à toutes les délibérations et de voter en son nom toutes résolutions dans le cadre de l'ordre du jour.

------[nom et fonction],

Ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1. Rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport financier annuel du gérant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).

 Proposition de résolution: Approbation du rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport financier du gérant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
- Rapport financier annuel du gérant sur les opérations de l'exercice qui s'est clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
 <u>Proposition de résolution</u>: Approbation du rapport financier annuel du gérant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
- 3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels individuels.

 <u>Proposition de résolution</u>: Approbation du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
- 4. Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, ainsi que l'affectation du résultat.

 Proposition de résolution : Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, ainsi que l'affectation du résultat.
- 5. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion annuel du gérant sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés de 2015.
- 6. Décharge au gérant statutaire et au commissaire.

 <u>Proposition de résolution</u>: Par vote séparé, octroi de la décharge au gérant statutaire

et au commissaire de la Société, qui étaient en fonction durant l'exercice 2015, pour les opérations de l'exercice 2015.

- 7. Nomination du commissaire de la société, compte tenu de la fin du mandat du commissaire (*).

 <u>Proposition de résolution</u>: Nomination de KPMG Réviseurs d'Entreprises, SC sous forme de SCRL, (numéro d'inscription B00001), avec siège social à 2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 24d, et avec numéro d'entreprise 0419.122.548, représentée par Filip De Bock, Réviseur d'entreprises (numéro d'inscription A01913), en tant que commissaire de la société, pour une durée de 3 ans qui prendra immédiatement fin après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 et au cours de laquelle il sera procedé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.
- 8. Fixation de la rémunération annuelle du commissaire de la société (*).

 <u>Proposition de résolution</u>: La rémunération annuelle du commissaire de la société,

 <u>KPMG Réviseurs d'Entreprises, SC sous forme de SCRL, (numéro d'inscription B00001),</u>

 avec siège social à 2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 24d, et avec numéro

 d'entreprise 0419.122.548, représentée par Filip De Bock, (numéro d'inscription

 A01913), Réviseur d'entreprises, est fixée à € 72.500 (à l'exclusion de la TVA, les coûts

 et de la contribution IRE), à compter de l'exercice qui a pris cours le 1^{er} janvier 2016.
- 9. Questions des actionnaires au gérant statutaire concernant ses rapports ou les points de l'agenda et questions au commissaire concernant ses rapports.

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour
les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et qui n'a pas encore été
obtenue à ce moment.

Le/2016

Signature